

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS631

présenté par
M. Gernigon, rapporteur

ARTICLE 16

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« pluridisciplinaire »

les mots :

« de soins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel (mise en cohérence avec toutes les dispositions du chapitre préliminaire du titre I^{er} du livre I^{er} de la première partie du code de la santé publique, lesquelles retiennent l'expression : « équipe de soins »).